

**L'Orchestre de Chambre
I Musici de Montréal
États financiers**
31 mai 2012

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Table des matières

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
Bilan.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal,

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, et notamment des jugements et estimations comptables, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités concernant l'intégrité et la présentation fidèle des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, les actifs sont préservés et les documents financiers sont bien tenus de façon à fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le comité de direction est composé principalement d'administrateurs qui sont membres de la direction et du personnel de l'organisation. Le comité de direction est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'information financière, et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le comité de direction s'acquitte de ces responsabilités en revoyant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes.

MNP SENCRL, srl, cabinet indépendant de comptables agréés, est chargé par les membres du conseil d'administration d'auditer les états financiers et de leur faire rapport directement; le rapport d'audit est présenté ci-après. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au comité et à la direction qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 25 septembre 2012

_____ Directrice générale

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mai 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits de dons et de souscriptions faits par le grand public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des souscriptions reçus, du résultat net, de l'actif et des actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les produits mentionnés au paragraphe « *Fondement de l'opinion avec réserve* » ont tous été comptabilisés, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal, au 31 mai 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal (Québec)

Le 25 septembre 2012



¹ CPA auditeur, CA permis No. A106038

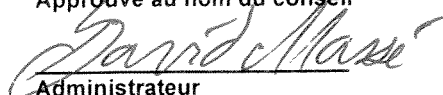
L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Bilan

Au 31 mai 2012

	2012	2011
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	71 224	6 677
Débiteurs	86 997	21 032
Stocks	4 869	6 732
Frais payés d'avance	33 063	4 921
	196 153	39 362
Immobilisations corporelles (Note 3)	1 581	4 424
Placements (Note 4)	17 473	18 335
	215 207	62 121
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (Note 5)	65 626	16 089
Créditeurs et charges à payer	127 794	48 529
Produits reportés (Note 6)	187 995	98 750
	381 415	163 368
Prêt (Note 7)	-	100 000
	381 415	263 368
Actifs nets		
Fonds de dotation	17 473	20 335
Non affectés	(185 262)	(226 006)
Investis en immobilisations corporelles	1 581	4 424
	(166 208)	(201 247)
	215 207	62 121

Approuvé au nom du conseil


Administrateur


Administrateur

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

	2012	2011
Produits		
Concerts	415 836	370 068
Subventions	756 764	685 230
Commandites	70 934	94 905
Dons et souscriptions	202 232	79 476
Autres	10 127	8 435
	1 455 893	1 238 114
Charges		
Cachets des musiciens et des artistes	722 339	591 016
Frais de production	95 593	62 623
Frais de tournées	169 933	155 974
Frais de mise en marché	76 771	108 482
Salaires et charges sociales, administration	182 994	187 030
Frais d'administration	134 586	108 553
Amortissement des immobilisations corporelles	4 423	5 361
Intérêts sur emprunt bancaire	362	1 421
Dépréciation du compte placement	862	-
Honoraires	15 544	16 950
Provision pour créances douteuses	15 333	-
	1 418 740	1 237 410
Excédent des produits sur les charges	37 153	704

Voir les notes complémentaires.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Investi en immobilisa- tions corporelles</i>	<i>Non affectés</i>	2012	<i>2011</i>
Excédent des produits sur les charges	(862)	(4 424)	292 439	37 153	704
Solde au début de l'exercice	20 335	4 424	(226 006)	(201 247)	(204 015)
Réévaluation des placements	(2 000)	-	(114)	(2 114)	2 064
Investi en immobilisations corporelle	-	1 581	(1 581)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	17 473	1 581	64 738	(166 208)	(201 247)

Voir les notes complémentaires.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	37 153	704
Amortissement des immobilisations corporelles	4 423	5 361
Dépréciation de la juste valeur des placements	862	-
Constatation en dons du prêt à long terme	(100 000)	-
	(57 562)	6 065
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(65 964)	19 891
Stocks	1 863	2 321
Frais payés d'avance	(28 142)	6 207
Créditeurs et charges à payer	79 265	(25 732)
	(70 540)	8 752
Activités de financement		
Augmentation des produits reportés	89 245	-
Diminution nette des produits reportés	-	(82 500)
Acquisition de prêt	-	100 000
Emprunt bancaire	65 626	16 089
	154 871	33 589
Activités d'investissement		
Cession de placements	-	270
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 581)	-
Variation des placements	(2 114)	-
	(3 695)	270
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	80 636	42 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	(9 412)	(35 934)
Trésorerie à la fin de l'exercice	71 224	6 677
Informations supplémentaires		
Transactions non monétaires	-	2 084
Intérêts payés	362	1 421

Voir les notes complémentaires.

1. Constitution et nature des activités

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal ("L'organisme"), a été constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour but d'organiser, de produire et de donner des concerts ou des récitals.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et à l'aide des principales méthodes comptables ci-après.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan et le montant des produits et des charges de la période considérée. Les montants réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité et la constitution, si elle est jugée nécessaire, d'une provision pour créances douteuses appropriée. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus provenant des droits d'entrée pour les concerts sont comptabilisés lorsque le billet d'entrée est vendu au client. Les revenus provenant des adhésions des membres sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, la prestation a eu lieu, le prix est déterminé ou déterminable et la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de dons

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gracieux.

Apports sous forme de services

Dans le cadre de ses activités, l'organisme a recours aux services de bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements très liquides dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stock

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire à des périodes permettant d'amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

	Méthode	Période
Matériel informatique	linéaire	2 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

Instruments financiers

L'organisme a classé ses instruments financiers comme suit :

Détenus à des fins de transaction:

L'organisme a classé les actifs et les passifs financiers suivants comme étant détenus à des fins de transaction : l'encaisse et placements

Les instruments détenus à des fins de transaction de l'organisme sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Par la suite, les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée selon le cours des marchés actifs. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans l'état des résultats.

Prêt et créances:

L'organisme a classé les actifs financiers suivants comme des prêts et créances : les débiteurs. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les opérations d'achat ou de vente de ces éléments sont comptabilisées à la date de transaction, et les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition sont inclus dans le coût de ces actifs, tandis que les coûts de transaction liés à leur cession sont immédiatement portés à l'état des résultats. Par la suite, les prêts et créances sont évalués à leur coût amorti, selon la méthode de l'intérêt effectif. Selon cette méthode, les rentrées futures estimatives sont actualisées exactement sur la durée d'utilité prévue de l'actif, ou sur quelque autre période appropriée, pour les ramener à leur valeur comptable nette. Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de capital, plus ou moins le cumul des amortissements selon la méthode de l'intérêt effectif de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et moins toute réduction pour dépréciation ou non-recouvrabilité. Les profits et les pertes résultant de ces variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net lors de la comptabilisation ou de la dépréciation.

Autres passifs financiers :

L'organisme a classé les passifs financiers suivants comme d'autres passifs financiers : les créditeurs et charges à payer. Ces passifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les opérations d'achat ou de vente de ces éléments sont comptabilisées à la date de transaction, et les coûts de transaction directement attribuables à leur conclusion sont inclus dans le coût de ces passifs, tandis que les coûts de transaction liés à leur cession sont immédiatement portés à l'état des résultats.

De plus, l'organisme présente ses instruments financiers selon les recommandations du chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »), « Instruments financiers — informations à fournir et présentation », puisqu'il n'a pas appliqué les normes des chapitres 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers — présentation » tel qu'il est permis pour les entreprises sans obligation d'information du public.

Changement futurs de méthodes comptables

Normes comptables canadienne pour les organisme sans but lucratif

En Octobre 2010, le Conseil des normes comptables du Canada a approuvé l'inclusion des normes comptables des organisme sans but lucratif du secteur privé (OSBL) dans la Partie III du Manuel de l'ICCA (« le Manuel»). La partie III comprendra:

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

2. Principales méthodes comptables (suite)

- Les sections du chapitre 4400 présentement incluses dans la Partie IV décrivant les circonstances unique des OSBL
- Les nouvelles normes comptables pour les compagnies privées incluses dans la partie II du Manuel qui sont applicable aux OSBL.

L'application initiale de la présente est obligatoire pour les fins d'années fiscales débutant le ou après le 1er janvier 2012. Le secteur privé des OSBL pourront choisir d'appliquer soit la Partie III du Manuel ou les Normes internationales d'information financière. Leur adoption anticipée est permise. L'organisme prévoit adopté comme nouvelles normes comptables, la Partie III du manuel mais n'a encore pas évalué l'impact de cette adoption.

3. Immobilisations corporelles

		2012	2011
	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur comptable nette</i>
			<i>Valeur comptable nette</i>
Matériel informatique	1 581	-	-
Améliorations locatives	-	-	4 424
	1 581	-	1 581
			4 424

4. Placements

Les montants investis ont été reçus au cours de l'exercice 2008 dans le cadre du programme Placements Culture. L'Organisme a reçu une subvention de contrepartie équivalente à la totalité des dons reçus au titre du fonds de dotation. Conformément à la lettre d'entente signée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la totalité des dons reçus par l'organisme a été déposée dans le fonds de dotation et la subvention de contrepartie a été répartie selon les normes d'affectation suivantes : 75 % ont été déposés dans le fonds de dotation et 25 % dans le fonds de réserve. Ces placements sont entièrement gérés par la Fondation du Grand Montréal.

Au 31 Mai 2012, ces placements ont subi une perte de valeur de 862 \$ en raison d'une diminution de la valeur marchande.

Le placement a une durée de 10 ans, et il reste 6 ans à courir au 31 mai 2012.

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 80 000 \$, non garantie, remboursable à vue et portant intérêt au taux de base majoré de 2%. Au 31 mai 2012, L'organisme avait prélevé une tranche de 65 626 \$. La marge de crédit est renouvelable annuellement.

6. Produits reportés

	2012	2011
Les produits reportés sont sans restrictions et sont relatifs à l'exercice suivant pour financer les activités courantes.		
Subventions perçues d'avance	98 750	98 750
Commandites perçue	50 084	-
Abonnements	37 987	-
Dons perçus d'avance	1 174	-
	187 995	98 750

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

7. Prêt

Durant l'année, le prêt de 100 000 \$ a été converti en don afin de financer les activités courantes.

8. Opérations entre apparentés

La Fondation I Musici de Montréal est apparentée à l'organisme du fait que presque tous les membres du conseil d'administration de la Fondation I Musici de Montréal sont membres du conseil d'administration de L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal.

La Fondation I Musici de Montréal est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir et de soutenir l'ensemble de l'œuvre de même que les activités régulières ou spéciales de l'organisme.

Tous les soldes et toutes les opérations entre apparentés ont été présentés distinctement dans les présents états financiers. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	2012	2011
Dons reçu de la Fondation I Musici de Montréal	26 411	-

9. Engagements

Les loyers annuels minimaux relatifs à des locaux loués en vertu de baux à long terme s'établissent comme suit :

	\$
2013	13 900
2014	13 900

10. Instruments financiers

Juste valeur

La direction de l'organisme estime que la juste valeur des actifs et des passifs financiers correspond à leur valeur comptable compte tenu de leurs caractéristiques et de leur échéance.

Risque de taux d'intérêt

Les débiteurs, les placements et les créiteurs et charges à payer ne portent pas d'intérêt. L'encaisse porte intérêt à des taux variables et l'emprunt bancaire porte intérêt tel que décrit à la note 5.

Risque de crédit

L'organisme ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées et évalue régulièrement le risque de crédit et la solvabilité des contreparties.

L'organisme est exposé au risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Il effectue une révision continue pour tous les clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque des comptes sont jugés irrécouvrables.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mai 2012

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

12. Événement postérieur

L'orchestre a reçu, le 27 juin et le 28 juillet 2012, un montant total de 250 000 \$ à titre de don non affecté afin de financer ses activités courantes.